

Les conflits du vivre ensemble

« L'enfer, c'est les autres » disait Sartre. Pour éviter d'en arriver là, les habitants d'un même lieu peuvent se référer au règlement intérieur du lieu, tenter le dialogue en direct ou avec l'aide d'un praticien de l'amiable : médiateur, conciliateur, facilitateur, coach, thérapeute, avocat...

La présente plaquette s'efforce d'exposer l'ensemble des ressources disponibles en cas de conflit, pour laisser à chaque habitant sa pleine capacité de décision.



Cette plaquette vous est proposée par :



Vivre ensemble

Voici quatre ressources pour prévenir et réguler les conflits du vivre ensemble.



Information, formation

Réagir intelligemment en cas de conflit permet de les dépasser ensemble. Télécharger le guide « *Dépasser un conflit en 10 étapes* » d'Al-Amiable est un premier pas.



Facilitation, intelligence collective

Avant qu'un conflit s'envenime, il est souvent utile de faire appel à un tiers formé (coach, facilitateur, conciliateur, médiateur...) pour améliorer les modes de décision et prévenir les conflits



Contentieux

Poser des limites par une lettre recommandée voire le recours à un avocat peut envenimer un conflit, mais cela peut aussi rétablir un équilibre des forces.



Conciliation / médiation

Une fois le dialogue dégradé ou rompu, il n'est jamais trop tard pour tenter de le rétablir avec l'aide d'un professionnel formé à la médiation.



Vivre et demeurer ensemble dans un même lieu ...



... en dépassant les conflits inéluctables



amiable.fr
Les solutions pour vos conflits

Prévenir et réguler les conflits du vivre ensemble

Prévenir

Le vivre ensemble implique de nombreuses décisions pour conjuguer l'intérêt collectif et les intérêts individuels dans toutes les situations de la vie quotidienne.

L'époque est révolue des patriarches qui décidaient de tout. De nos jours, tout collectif s'efforce de prendre des décisions respectueuses des intérêts de tous, en incluant par exemple une clause de médiation dans le règlement de copropriété ou le contrat de location.

Et cela, c'est comme danser, ça s'apprend par des lectures, des exercices, des formations, ou en faisant intervenir un coach, un facilitateur ou un médiateur pour aider le collectif à prévenir et réguler ses conflits,



<https://al-amiable.org> et <https://amiable.fr>

Oser le conflit

Une communauté qui dure n'est pas une communauté exempte de conflits, mais une communauté qui les affronte tout en, en limitant la violence.

Trop d'affirmation de son point de vue crée la révolte et trop de politesse crée l'abus. Lorsqu'un voisin, un colocataire, un copropriétaire abuse, il importe de marquer le territoire en posant des limites au risque du conflit, tout en limitant la violence.

Outre les formations des membres du collectif, un des moyens de limiter la violence consiste à faire appel à un professionnel : conciliateur, médiateur, coach, avocat...

Les guides d'Al-Amiable décrivent les ressources disponibles en distinguant par exemple le conciliateur du médiateur.



Réguler

Les règlements de copropriété et les contrats de location sont importants pour préciser les règles du vivre ensemble y compris en cas de difficulté, en incluant par exemple une clause de conciliation ou de médiation avant tout contentieux.

La peur du dialogue et l'émergence de l'IA entraîne un accroissement du nombre de contentieux devant des juges déjà surchargés. De plus en plus souvent, ils enjoignent les parties à tenter une médiation ou une conciliation, sachant qu'une décision de justice mobilise du temps et de l'argent, fait un gagnant et un perdant et détériore souvent le vivre ensemble.

Sans nécessairement recourir aux tribunaux, il importe de rétablir le dialogue, avec l'aide éventuelle d'un facilitateur, d'un médiateur ou d'un conciliateur, pour décider de rester ensemble ou de se quitter en paix.

